COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour l'optimisation énergétique du pavillon scolaire : pose d'une installation photovoltaïque, mise en conformité du chauffage

Numéro d'investissement	Conseil général 2026/04
Mandant	Conseil communal – M. Stéphane Rey
Chef de projet	M. Rémy Gaillard

Préavis				
Service	**Responsable**	**Date**	**Préavis**	**Commentaire**
Conseil communal	Stéphane Rey	31.10.2026	**Favorable**	Il s'agit d'un investissement prévu au budget d'investissement 2024
Administrateur des finances	François Guerry	04.11.2026	**Favorable**	Amortissement sur 10 ans et financement par liquidités courantes

1. Contexte

Les coûts de l'énergie représentent une part non négligeable des charges récurrentes liées à l'exploitation des bâtiments communaux. Dans un contexte de fluctuation des prix de l'électricité et du gaz, le Conseil communal souhaite poursuivre ses investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine immobilier, à maîtriser ses charges d'exploitation et à réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

Le présent projet concerne le pavillon scolaire en bois situé à Cheyres, entre la grande salle et la place de jeux. Construit au début des années 2010, ce bâtiment dispose d'une enveloppe répondant aux exigences d'isolation thermique. Il n'est donc pas prévu d'intervenir sur l'enveloppe du bâtiment. Les investissements porteront exclusivement sur la production d'énergie renouvelable et le remplacement du système de chauffage.

La pose d'une installation photovoltaïque permettra de valoriser le potentiel solaire du bâtiment et de réduire les achats d'électricité. Le pavillon étant raccordé électriquement à la grande salle, l'énergie produite pourra être autoconsommée par les deux bâtiments. Cette configuration présente un intérêt économique particulier, en favorisant un taux d'autoconsommation élevé. À terme, l'intégration de cette production à une communauté électrique locale (CEL) permettra de valoriser davantage l'énergie produite et d'améliorer la rentabilité de l'investissement.

Le remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur permettra, quant à lui, de supprimer la consommation d'énergie fossile pour le chauffage et de diminuer les émissions de CO_2 liées à l'exploitation du bâtiment.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du plan communal des énergies (PCEn), qui fixe les objectifs et les mesures énergétiques de la commune. Il contribue également aux objectifs de décarbonation du patrimoine administratif à l'horizon 2030 et répond au principe d'exemplarité imposé aux collectivités publiques par la législation cantonale sur l'énergie.

Cette exemplarité prend une importance particulière dans le contexte du développement des communautés électriques locales. La commune s'engage dans une démarche visant à favoriser la production et la consommation locale d'électricité renouvelable à l'échelle de son territoire. Il apparaît dès lors essentiel qu'elle valorise également le potentiel solaire de ses propres bâtiments, afin de garantir la cohérence de sa politique énergétique.

Le Conseil communal propose ainsi un investissement ciblé, sans intervention lourde sur le bâtiment, qui permettra de diminuer durablement les charges énergétiques tout en poursuivant la transition énergétique du patrimoine communal.

Il convient également de relever qu'à long terme, le pavillon scolaire sera réaffecté ou déplacé dans le cadre de la réorganisation des infrastructures scolaires. Cette perspective ne remet toutefois pas en question la pertinence de l'investissement proposé, les nouveaux équipements techniques pouvant être démontés et réutilisés dans le cadre d'un déplacement ou d'une nouvelle affectation.

2. Périmètre

Le chauffage à gaz actuel sera supprimé et remplacé par une pompe à chaleur adaptée aux besoins thermiques. Cette intervention comprend le remplacement de la production de chaleur, les adaptations nécessaires des installations sanitaires et techniques, ainsi que les travaux de raccordement, de montage et de mise en service.

Le recours à une pompe à chaleur permettra de supprimer la consommation de gaz pour le chauffage et l'eau chaude, d'utiliser une énergie principalement renouvelable. L'enveloppe thermique du bâtiment étant déjà performante, aucune intervention d'assainissement des façades, des fenêtres ou de la toiture n'est prévue.

Une installation photovoltaïque sera réalisée sur la toiture afin d'exploiter son potentiel de production d'énergie renouvelable. Le bâtiment étant raccordé électriquement à la grande salle, l'énergie produite pourra être consommée directement par les installations des deux bâtiments. Ce regroupement des consommations permettra de favoriser l'autoconsommation et de limiter les quantités d'énergie injectées dans le réseau.

L'installation photovoltaïque sera dimensionnée en tenant compte des capacités de l'infrastructure électrique existante, afin d'éviter des travaux de renforcement du raccordement. L'énergie excédentaire pourra être injectée dans le réseau ou, à terme, valorisée dans le cadre d'une communauté électrique locale (CEL).

3. En cas de refus :

En cas de refus du crédit d'engagement, les conséquences suivantes sont à relever :

- Le bâtiment restera dépendant du gaz pour son chauffage, maintenant ainsi une consommation d'énergie fossile et les charges financières associées.
- La mise en œuvre du plan communal des énergies sera retardée, notamment en ce qui concerne la décarbonation du patrimoine administratif.
- La commune reportera un investissement contribuant à son devoir d'exemplarité en matière de production et d'utilisation d'énergie renouvelable.
- Le potentiel de production photovoltaïque du bâtiment ne sera pas exploité, privant la commune d'une possibilité de réduire durablement ses charges énergétiques.
- Le développement de la communauté électrique locale communale ne pourra pas bénéficier de cette production supplémentaire d'électricité renouvelable.

4. Planning intentionnel

Décembre 2025	Demande de crédit d'engagement au Conseil général
Mars 2027	Demandes d'autorisation et de subventions
Juillet 2027	Réalisation des travaux durant les vacances scolaires
Septembre 2027	Mise en service et bouclement du projet

5. Appel d'offres

En procédure de gré-à-gré auprès d'entreprises de la région.

6. Coûts

Les coûts sont basés sur des offres budgétaires demandées auprès des fournisseurs potentiels.

Installation de chauffage		
• Fourniture d'une pompe à chaleur	CHF	21'000.00
• Adaptation des installation sanitaires, tuyauterie	CHF	5'000.00
• Transport, montage et mise en service	CHF	6'000.00
• Isolation	CHF	2'000.00
• Démarches administratives	CHF	1'000.00
Sous-Total – chauffage	**CHF**	**35'000.00**
Installation photovoltaïque		
• Installation photovoltaïque	CHF	29'000.00
• Installation d'une batterie de stockage	CHF	10'000.00
Sous-Total – Installation PV	**CHF**	**39'000.00**
Installation électrique		
• Energy management system (EMS)	CHF	3'000.00
• Raccordements électriques	CHF	3'000.00
• Démarches administratives	CHF	1'000.00
Sous-Total – Installation électrique	**CHF**	**7'000.00**
Subventions et divers		
• Subvention Pronovo	CHF	- 8'000.00
• Programme énergie du canton de Fribourg (non chiffré)	CHF	0.00
• Obtention d'un CECB	CHF	2'000.00
• Divers et imprévus	CHF	3'000.00
Sous-Total – Subventions et divers	**CHF**	**-3'000.00**
TOTAL (HT)	**CHF**	**78'000.00**
TVA (8,1%)	CHF	6'318.00
TOTAL (TTC)	**CHF**	**84'318.00**
Arrondi (TTC)	**CHF**	**85'000.00**

Le changement du chauffage est subventionnable par le Programme Bâtiments du canton de Fribourg, cette aide n'est pas calculée mais une demande sera établie.

7. Retour sur investissement

L'installation photovoltaïque permettra de diminuer les achats d'électricité grâce à l'autoconsommation directe du pavillon et de la grande salle. Les éventuels excédents de production pourront être valorisés par l'injection dans le réseau ou, à terme, dans le cadre d'une communauté électrique locale.

Le remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur permettra de réduire les coûts liés à la production de chaleur, tout en supprimant la consommation de gaz.

La rentabilité de l'installation photovoltaïque sera favorisée par le regroupement des consommations des deux bâtiments et, à terme, par les possibilités offertes par la CEL communale.

8. Financement et amortissements

Financement par les liquidités courantes.

- Intérêts : non applicable
- Amortissements : 10% par an soit CHF 8'500.00 dès l'année qui suit le bouclement du projet

9. Proposition de décision

En conclusion, ce projet permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan communal des énergies, de réduire les charges d'exploitation du pavillon scolaire de Cheyres et de supprimer sa dépendance au gaz pour le chauffage.

En conséquence le Conseil communal demande :

- d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque, mise en conformité du chauffage du pavillon scolaire.

Châbles, le 9 novembre 2026
Stéphane Rey, Conseiller communal